



Communes forestières
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Etude : quelles solutions pour sécuriser l'approvisionnement des chaufferies bois des territoires ?

Note de synthèse

Août 2019



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE - ALPES
CÔTE D'AZUR

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



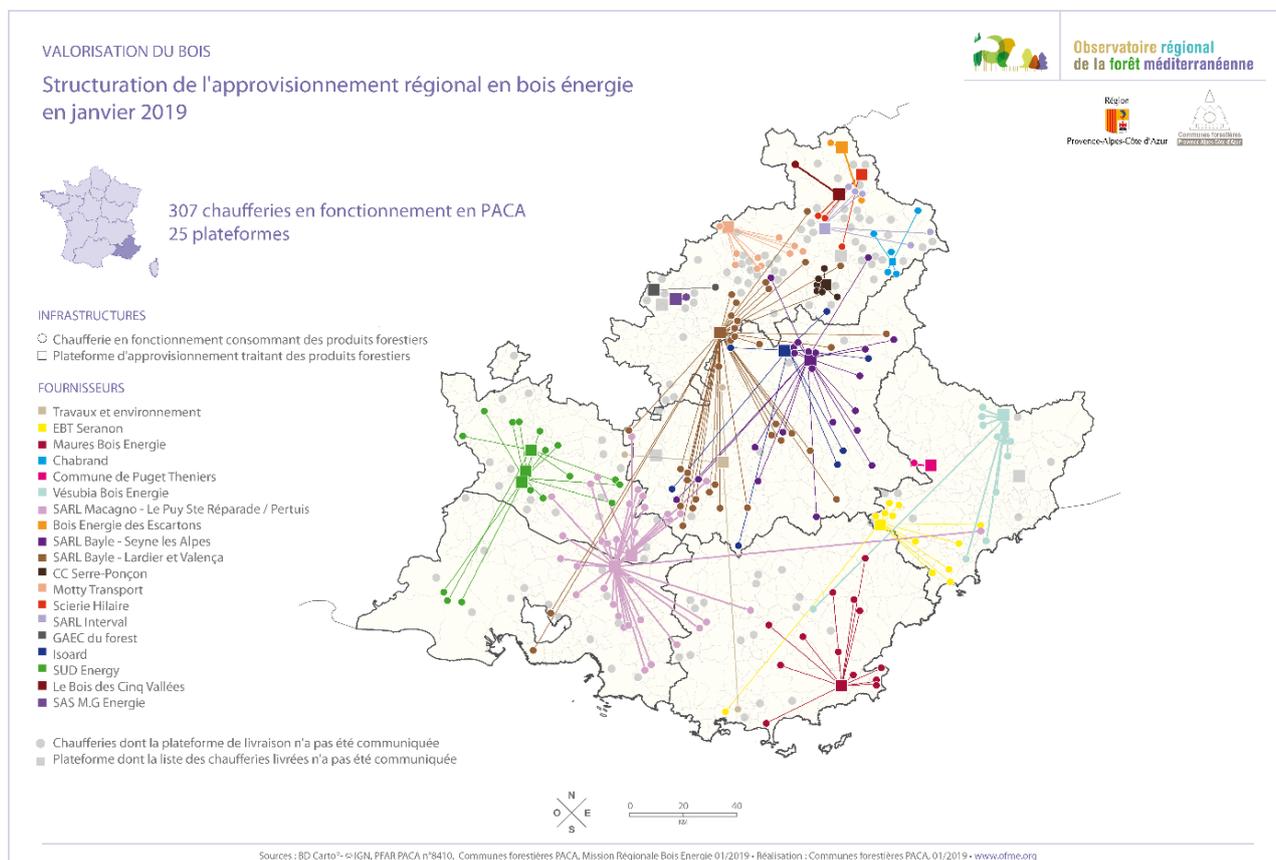
Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Les Communes forestières PACA animent la Mission Régionale Bois Énergie

Pavillon du Roy René, CD7 Valabre, 13120 Gardanne - Tél. 04 42 65 43 93 - Fax 04 42 51 03 88
paca@communesforestieres.org - www.ofme.org/bois-energie

25 plateformes bois énergie approvisionnement en circuit court les 307 chaufferies et réseaux de chaleur au bois de la région Provence Alpes Côte d'Azur. Afin de proposer des solutions pour améliorer le fonctionnement des plateformes en difficulté et de pallier le déficit en approvisionnement de certains territoires, les Communes forestières ont lancé, dans le cadre de l'animation de la Mission régionale bois énergie, une étude sur la structuration de l'approvisionnement.



Qu'appelle-t-on une plateforme bois énergie ?

Une plateforme Bois énergie est une aire naturelle ou aménagée de stockage, de manutention et de conditionnement de bois pour l'énergie sous différentes formes.

Une plateforme bois énergie répond donc à deux objectifs :

- Constituer un stock de bois, au cœur d'un bassin d'approvisionnement, destiné à sécuriser l'approvisionnement annuel (ou saisonnier) d'unités de chauffage collectif, industriel voire domestique dans un territoire de cohérence (cohérence logistique et économique) ;
- Préparer, trier et conditionner la biomasse livrée sur cette plateforme pour la transformer en combustibles prêts à livrer, répondant à des caractéristiques prédéfinies (composition/nature, humidité, granulométrie, foisonnement, contenu énergétique).

Il s'agit de créer un stock tampon de bois et de le transformer en combustibles « prêts à l'emploi », c'est-à-dire prêts à livrer aux installations : plaquettes forestières, plaquettes bois et broyat de bois de nature diverse, bois bûche, granulé.

Une plateforme bois énergie n'est donc pas simplement un outil logistique comme un hangar de stockage, ni un parc à bois.

Le constat : des situations contrastées en fonction des territoires

Les 25 plateformes produisant de la plaquette forestière maillent le territoire. Elles permettent de fournir les chaufferies régionales en circuit court sur un périmètre inférieur à 100 km. Cependant, les situations sont très différentes selon les départements et les territoires.

- Le département des Alpes de Haute Provence ne présente pas de réelle zone sous tension, mais doit faire appel aux plateformes hors du département pour l'approvisionnement des chaufferies, notamment en raison de la déficience de certaines plateformes existantes.
- Dans les Hautes Alpes, la majorité des plateformes en activité apparaissent proche de la saturation. Deux zones sont particulièrement sous tension : le territoire du Guillemois/Queyras et celui du Dévoluy.
- Dans les Alpes Maritimes, seulement deux plateformes assurent la totalité des besoins. Il existe par ailleurs plusieurs plateformes publiques sans aucune activité mais dont la localisation n'est pas optimale pour approvisionner les chaufferies existantes.
- Dans le Var, une redistribution des flux est probable, avec deux projets de création de plateforme et une incertitude sur l'avenir d'une plateforme publique existante.
- Pour les départements des Bouches du Rhône et du Vaucluse, il n'existe pas de zone sous tension mais une déficience en équipement sous maîtrise d'ouvrage publique.

Deuxième constat : des plateformes publiques qui assurent en partie leur rôle d'approvisionnement

Sur 11 plateformes publiques existantes sur la région, seulement 5 sont en activité et deux ont un avenir incertain sur la continuité de la production de plaquette forestière.

Les raisons majeures des problèmes rencontrés sont :

- Une approche économique initiale insuffisante : très peu de plateformes publiques ont fait l'objet d'une étude de faisabilité
- Un parc de chaufferies à approvisionner insuffisant et pas de nouveaux projets émergents

Il convient donc d'être très vigilant pour la création de nouvelles plateformes publiques.



Plateforme publique non utilisée à Veynes (05)

Des pistes pour les secteurs en tension

Cas du Guillestrois / Queyras : avec 25 chaufferies et réseaux de chaleur au bois consommant plus de 1500 t de plaquette forestière par an, une réelle dynamique de développement de la filière bois existe sur le territoire. La Communauté de communes du Guillestrois Queyras a pris la compétence réseaux de chaleur, li permettant de construire et gérer ces réseaux afin d'assurer la fourniture d'une énergie renouvelable. 3 réseaux de chaleur sont présents sur le territoire, un en construction et un autre en projet.

Le territoire du Queyras de par ses contraintes géographiques, physiques et climatiques a toujours représenté un territoire difficile à approvisionner pour les fournisseurs de plaquettes bois.

Le territoire doit réfléchir à la sécurisation de son approvisionnement car seules deux petites plateformes privées sont situées sur le secteur mais ne peuvent, en l'état actuel des équipements, répondre aux besoins des chaufferies et réseaux de chaleur. Une piste à explorer serait que la collectivité construise et exploite un ou plusieurs équipements dispersés sur le territoire. Ces installations répondraient ainsi à la problématique de besoin d'autonomie locale au regard de chaufferies à approvisionner dans des zones montagneuses et de vallées hautes difficiles d'accès.

Var : Dans ce département déficitaire en équipement, l'émergence d'un projet privé à Brignoles, idéalement placé pour fournir les chaufferies du territoire mais aussi éventuellement des installations dans les départements limitrophes, va permettre de sécuriser l'approvisionnement des chaufferies. La pertinence d'un projet public de plateforme porté par la Communauté de Communes cœur de Var va être explorée.



Plateforme à La Mole (83)

Les questions à se poser pour un territoire qui souhaite créer sa plateforme

Plusieurs territoires s'interrogent sur la pertinence de créer sa propre plateforme afin d'approvisionner les chaufferies locales. Avant de s'engager dans un gros investissement plusieurs questions doivent être analysées :

- Quels sont les besoins actuels et futurs des chaufferies ? : consommations, localisation, accès, modalités actuelles d'approvisionnement et qualité du service
- Quelle ressource en bois sur le territoire est mobilisable, à quel coût et sous quelles conditions (accès, etc...) ?
- Y a-t-il une carence d'initiative privée sur l'approvisionnement en bois énergie sur le territoire ?
- En quoi la création d'une plateforme peut faciliter ou non la logistique, les coûts et la qualité de l'approvisionnement ?

Une analyse technico économique est indispensable et permettra de juger de la pertinence de création d'un nouvel équipement.

Une plateforme est un outil au service de la territorialité des ressources et des acteurs (fournisseurs-clients). **Mais c'est un outil qui doit trouver sa pertinence économique dans la filière des coûts de production de plaquettes bois délivrées en chaufferies.**

Choisir un portage public ou privé ?

L'étude a démontré que les plateformes privées fonctionnent mieux d'une manière générale que les plateformes publiques. Trois cas de figure sont favorables à un maître d'ouvrage publique de créer sa propre plateforme

- Dans des **conditions territoriales difficiles où il y a carence d'entreprises privées spécialisées**, mais où la ressource bois (forêt) est abondante et où le coût d'approvisionnement actuel à partir de l'extérieur du territoire est trop élevé pour inciter au développement de chaufferies bois ;
 - *Exemple : Collectivités du Capcir/Cerdagne et du Haut Vallespir (Pyrénées Orientales) : Entourée de forêts, la Communauté de communes du Haut Vallespir a misé sur le bois énergie pour développer son territoire. Elle a investi dans plusieurs réseaux de chaleur au bois et a mis en place en parallèle un circuit de fabrication et stockage de bois déchiqueté par la construction de 4 hangars. Les sites ont été choisis pour leur proximité avec les réseaux de chaleurs actuels et à venir. La production de plaquettes forestières est effectuée en régie par la Communauté de communes du Haut Vallespir, qui organise elle-même le chantier forestier, le transport de bois et sa livraison dans le réseau de chaleur. Cette autonomie lui permet de mieux contrôler le coût et la qualité des plaquettes destinées aux chaudières. L'ensemble de ces installations permet d'alimenter la totalité des chaufferies de l'intercommunalité, mais anticipe également la création de nouvelles chaufferies à venir. L'intérêt d'une telle **démarche territoriale limitée à la constitution de petits hangars** (capacité de 350 à 450 m³ chacun) réside dans un **coût faible** (entre 70 et 105 000 € HT hors subvention) et une **configuration adaptée aux contraintes de montagne** et aux dimensions également limitées des chaufferies bois.*
- Dans le cas où la collectivité souhaite **intégrer et maîtriser la totalité de la filière bois énergie sur son territoire sous une même maîtrise d'ouvrage publique**, allant de la valorisation des ressources bois du territoire, à la réalisation de chaufferies bois approvisionnées et exploitées en propre ;
 - *Exemple : Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon (21) ayant pris la compétence distribution chaleur. La collectivité assure la gestion/exploitation de 7 chaufferies et réseaux de chaleur bois (de 55 à 100 kW + 640 kW) avec revente de chaleur aux communes. Elle a créé et gère une plateforme bois. La collectivité assure ainsi la maîtrise totale de sa filière bois. Elle achète le bois aux communes de son territoire (FC), et les travaux sont réalisés par des entreprises locales (exploitation, broyage).*
- Dans le cas d'une **intégration de la collectivité dans une SCIC bois énergie justifiant la mise en location de la plateforme bois énergie publique en bail commercial** à la SCIC
 - *Exemple : La SCIC ENR Pays de Rance, en Bretagne regroupe 53 coopérateurs dont 13 communes et 5 communautés de communes, dont certaines sont maîtres d'ouvrage de plateformes mises en location à la SCIC. Ces plateformes (collectives et hangars de stockage chez les agriculteurs) sont gérées par la SCIC et approvisionnent les chaufferies dont la SCIC est le fournisseur.*

Choisir parmi les différents modes de gestion

Type de gestion	Modalités de mise en œuvre	Avantages	Inconvénients
Bail commercial	Contrat droit privé Avec ou sans mise en concurrence 3/6/9ans	Simplicité de mise en œuvre	« Préférence locale » non prise en compte Pas de maîtrise de la collectivité
Contrat d'Occupation du Domaine Public	Mise en concurrence Durée libre	Contrat « moral » permettant d'intégrer la notion de « préférence locale » Compromis entre maîtrise de l'activité par le MO et autonomie de l'exploitant	Implication du MO à développer le marché pour prendre en compte la notion de « préférence locale »
Régie avec marché d'exploitation	Marché pluriannuel (souvent 6ans)	Bonne prise en compte de « la préférence locale » Les moyens humains et matériels pour exploiter la PTF ne sont pas ceux de la collectivité	Faible possibilité de ventes extérieures Nécessite un parc de chaufferies à livrer en adéquation avec le dimensionnement de l'outil.

Le rendu de cette étude lancée par les Communes forestières a été réalisé le 17 mai dernier auprès des financeurs et des territoires concernés. Les résultats ainsi partagés sont destinés à faire avancer la structuration de la filière bois énergie pour améliorer le fonctionnement des plateformes en difficulté et pallier le déficit en approvisionnement des territoires sous-équipés ou sous-alimentés. Les territoires disposent ainsi d'éléments d'analyse et de pistes pour orienter leur action en matière d'organisation de la filière bois énergie.

Pour en savoir plus sur l'étude ou si vous avez un projet, contactez les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur : paca@communesforestieres.org